



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Emploi Territorial
Service Concours

Rapport de la Présidente du Jury
Concours d'assistant territorial socio-éducatif
Session 2020

Propos introductifs :

Le rapport du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent présenter le concours.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour ce concours.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement de ce concours, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur la prestation des candidats.

La Présidente du jury

Madame Dominique MATEO
Adjointe au Maire de Cassis

1. PRÉAMBULE

A. Le cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs

Les assistants territoriaux socio-éducatifs constituent un cadre d'emplois social de catégorie A qui comprend les grades d'assistant socio-éducatif et d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle.

Le grade d'assistant socio-éducatif comprend deux classes : la seconde classe et la première classe.

B. Les missions des assistants territoriaux socio-éducatifs

Les **assistants socio-éducatifs** ont pour mission, dans le respect de la personne et de ses droits, d'aider les patients, les personnes accueillies et les familles, qui connaissent des difficultés sociales, à prévenir ou surmonter ces difficultés, à maintenir ou retrouver leur autonomie et, si nécessaire, à faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Ils recherchent les causes qui compromettent l'équilibre psychologique, économique ou social des personnes qu'ils accompagnent et apportent des conseils, afin d'améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel. Leurs actions participent à un accompagnement individuel ou des interventions collectives intégrant la participation des personnes aux prises de décision et à la mise en œuvre des actions les concernant.

Ils exercent leur activité en relation avec les intervenants du secteur social et médico-social, du secteur éducatif, du secteur de l'emploi et du secteur de la santé, qu'ils peuvent conseiller. Ils contribuent à la conception et à la mise en œuvre de partenariats avec ces intervenants et les structures dans lesquelles ces derniers exercent, notamment en vue d'établir des parcours sans rupture pour les personnes qu'ils accompagnent.

Ils contribuent à la conception et à la mise en œuvre des politiques et dispositifs d'accueil et d'intervention, au sein de leur structure et sur leur territoire d'intervention.

Ils participent à l'élaboration du rapport d'activité du service socio-éducatif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public dont ils relèvent.

Selon leur formation, ils exercent plus particulièrement leurs fonctions dans l'une des spécialités suivantes :

1° **Assistant de service social** : dans cette spécialité, ils ont pour mission de conseiller, d'orienter et de soutenir les personnes et les familles connaissant des difficultés sociales, de les aider dans leurs démarches et d'informer les services dont ils relèvent pour l'instruction d'une mesure d'action sociale. Ils apportent leur concours à toute action susceptible de prévenir les difficultés sociales ou médico-sociales rencontrées par la population et d'y remédier.

2° **Educateur spécialisé** : dans cette spécialité, ils ont pour mission d'accompagner sur le plan éducatif des enfants ou adolescents en difficulté, en collaboration avec leur famille, et de soutenir les personnes handicapées, inadaptées ou en voie d'inadaptation. Ils concourent à leur insertion scolaire, sociale et professionnelle et à la protection de l'enfance.

3° **Conseiller en économie sociale et familiale** : dans cette spécialité, ils ont pour mission d'informer, de former et de conseiller toute personne connaissant des difficultés sociales, en vue d'améliorer ses conditions d'existence et de favoriser son insertion sociale.

Les assistants socio-éducatifs peuvent exercer des fonctions de direction d'établissements d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées.

Ils peuvent être chargés de coordonner l'activité d'autres assistants socio-éducatifs.

C. Les conditions d'admission à concourir :

Concours sur titres avec épreuves ouvert aux candidats titulaires :

- Pour la spécialité **assistant de service social** : du diplôme d'Etat d'assistant de service social ou titulaires d'un diplôme, certificat ou autres titres mentionnés à l'article L 411.1 du code de l'action sociale et des familles.
- Pour la spécialité **éducateur spécialisé** : du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié présenté ci-dessous.
- Pour la spécialité **conseiller en économie sociale et familiale** : du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié présenté ci-dessous.

Pour les candidats titulaires de diplômes européens ou non européens reconnus comme équivalents au diplôme d'Etat d'assistant de service social :

Sous réserve de satisfaire aux autres conditions, sont acceptées les inscriptions des candidats justifiant d'une autorisation, délivrée par une autorité compétente (DRJSCS), d'exercer en France la profession d'assistant de service social conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles.

La profession d'assistant de service social est réglementée, par conséquent, pour ce concours aucune possibilité de dérogation aux conditions de diplômes, ainsi que pour les pères, mères de trois enfants et pour les sportifs de haut niveau, n'est possible.

D. L'organisation de la session 2020 du concours d'assistant territorial socio-éducatif

Le concours a été organisé, par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône **pour le compte des Centres de Gestion de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

Les épreuves écrites pour les spécialités « conseiller en économie sociale et familiale » et « éducateur spécialisé » se sont déroulées le 1^{er} octobre 2020 au Centre AGORA à Aubagne (13) et l'épreuve d'admission pour toutes les spécialités a eu lieu du 25 au 29 janvier 2021 dans les locaux du CDG13 à Aix-en-Provence (13).

2. LES DONNÉES DE LA SESSION 2020 ORGANISÉE PAR LE CDG13

Depuis le 1er février 2019, les assistants territoriaux socio-éducatifs appartiennent à un cadre d'emplois de catégorie A.

La session 2020 était la première organisée par le CDG 13 depuis le changement de catégorie B à A.

A. Principaux chiffres de la session

La répartition des candidats admis à concourir selon les voies d'accès est la suivante :

Assistant territorial socio-éducatif session 2020						
Spécialité	Postes	Inscrits	Présents à la 1 ^{ère} épreuve	Taux d'absentéisme	Admissibles	Admis
Assistant de service social	101	563	330	41,4 %	-	101
Conseiller en économie sociale et familiale	25	129	90	30,2 %	56	25
Éducateur spécialisé	25	137	80	41,6 %	49	25
Total	151	829	500	39,7 %	105	151

B. Typologie des candidats

SPÉCIALITÉ « ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL »

Sur les 563 inscrits, 96,6 % des candidats sont des femmes.

La moyenne d'âge des candidats inscrits est de 32 ans.

L'origine géographique des candidats inscrits se répartit comme suit :

- Bouches-du-Rhône : 18 %
- Autres départements de la région PACA : 20 %
- Hors PACA : 62 %

SPÉCIALITÉ « CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE »

Sur les 129 inscrits, 99,2 % des candidats sont des femmes.

La moyenne d'âge des candidats inscrits est de 31 ans.

L'origine géographique des candidats inscrits se répartit comme suit :

- Bouches-du-Rhône : 28 %
- Autres départements de la région PACA : 27 %
- Hors PACA : 45 %

SPÉCIALITÉ « ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ »

Sur les 137 inscrits, 86,1 % des candidats sont des femmes.

La moyenne d'âge des candidats inscrits est de 37 ans.

L'origine géographique des candidats inscrits se répartit comme suit :

- Bouches-du-Rhône : 38 %
- Autres départements de la région PACA : 35 %
- Hors PACA : 27 %

3. LA PHASE D'ADMISSIBILITÉ

A. L'épreuve d'admissibilité des spécialités « conseiller en économie sociale et familiale » et « éducateur spécialisé »

Rédaction d'un rapport, à partir des éléments d'un dossier dans la spécialité, assorti de propositions opérationnelles, portant sur une situation en relation avec les missions exercées par les membres du cadre d'emplois et notamment sur la déontologie de la profession.

(durée : 3 heures ; coefficient 1)

L'épreuve ne comporte pas de programme réglementaire.

Elle vise à évaluer notamment les capacités du candidat à :

- analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet ;
- mobiliser des connaissances professionnelles pour élaborer des propositions opérationnelles ;
- organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction d'un rapport ;
- produire en temps limité un document synthétique parfaitement compréhensible.

**Sujet « conseiller en économie sociale et familiale »
session 2020**

Le sujet comprend 29 pages et 10 documents

Vous êtes conseiller en économie sociale et familiale au sein du centre intercommunal d'action sociale de la communauté d'agglomération d'ADMIAGGLO (100 000 habitants). Un campus universitaire a récemment ouvert sur le territoire.

Lors d'une rencontre de l'élu délégué aux solidarités avec les associations humanitaires locales, celles-ci ont signalé qu'elles recevaient de plus en plus d'étudiants en urgence, pour des aides alimentaires ou financières. Votre directeur vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur la vulnérabilité et la précarité des étudiants.

10 points

Dans un deuxième temps, vous formulerez un ensemble de propositions opérationnelles visant à mettre en place un accompagnement social pour ces étudiants.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

10 points

Liste des documents :

Document 1 : « Etudiants et précaires, ils racontent » - LaCroix.fr - 19 novembre 2019 - 4 pages

Document 2 : « Quels sont les impacts de la pauvreté sur les étudiant.e.s ? » - Revue Autrement n°135 (Belgique) - Février 2018 - 2 pages

Document 3 : « Tribune : Lutter contre la précarité étudiante, une nécessité » - www.letudiant.fr - 12 décembre 2019 - 2 pages

Document 4 : « Etudiants, l'épreuve de la précarité » - Secours populaire Français - Convergences n°354 - mai-juin 2017 - 5 pages

Document 5 : « S'amuser et apprendre l'économie ? Le pari gagnant des jeux d'éducation financière » - www.capital.fr - 5 juin 2019 - 2 pages

Document 6 : « Précarité - les aides spécifiques d'urgence pour les étudiants » www.letudiant.fr - consulté le 24 juin 2020 - 2 pages

Document 7 : « Enquête Situation économique et financière des étudiants » - Observatoire de la vie étudiante - 2016 - 2 pages

Document 8 : « L'épicerie sociale et solidaire par les étudiants, pour les étudiants » - Association générale des étudiants de Paris - 2018 - 1 page

Document 9 : « Comment obtenir une aide dans votre ville » - www.aide-sociale.fr - consultée le 3 juillet 2020 - 5 pages

Document 10 : « Quand études et autonomie riment avec vulnérabilité » - Philippe Cordazzo, Christine Guégnard, Séverine Landrier - Mondes sociaux - juin 2018 - 2 pages

**Sujet « éducateur spécialisé »
session 2020**

Le sujet comprend 29 pages et 7 documents

Educateur spécialisé, vous venez de prendre vos fonctions au sein de l'espace accueil jeunes de SOCIOVILLE, structure municipale de proximité dédiée à l'information, à l'écoute et à l'orientation des jeunes de 16 à 25 ans.

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire (animateurs, psychologues), vous accompagnez des jeunes en difficulté sociale, morale et d'insertion dans la société. Dans ce cadre, vous constatez qu'un sujet revient régulièrement

dans les échanges entre professionnels : les usages numériques des jeunes. L'équipe de professionnels a alors du mal à se saisir de la thématique, face à un public qui semble hyperconnecté.

Votre directeur, vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur le numérique dans le cadre du travail social avec les jeunes.

10 points

Dans un deuxième temps, vous formulerez un ensemble de propositions opérationnelles visant à mettre en place des actions numériques avec ce public.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

10 points

Liste des documents :

Document 1 : « Peut-on être éducateur en 2019 et se passer du numérique » - www.haeuw.com - 2 pages

Document 2 : « Socialisation adolescente et usage du numérique » (extraits) – Institut national pour la jeunesse et l'éducation populaire - 2017 - 6 pages

Document 3 : « Educateurs de rue : comment garder le contact pendant le confinement » - lagazettedescommunes.fr - 20 avril 2020 - 2 pages

Document 4 : « Pourquoi et comment les travailleurs sociaux se saisissent des outils numériques. Recommandations du groupe de travail numérique et travail social » (extraits) - Haut conseil du travail social - 2018 - 4 pages

Document 5 : « Parcours d'information des jeunes. Quelle passerelle entre le physique et le numérique ? » (extraits) - Institut national pour la jeunesse et l'éducation populaire - 2016 - 7 pages

Document 6 : « Promeneurs du net. Dossier de presse du lancement en Mayenne » - Caisse d'allocations familiales de la Mayenne - novembre 2019 - 3 pages

Document 7 : « Nouvelles sociabilités, nouvelles socialisations : vers un travail de rue numérique » - www.cpsp-asso.com - novembre 2018 - 3 pages

B. Les résultats d'admissibilité des spécialités « conseiller en économie sociale et familiale » et « éducateur spécialisé »

SPÉCIALITÉ « CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE »

90 candidats se sont présentés à l'épreuve de rapport assorti de propositions opérationnelles.

Moyenne à l'épreuve (/20)	11,20
Meilleure note (/20)	16
Note la plus basse (/20)	5
Nombre de notes <5/20	0
Nombre de notes de 5/20 à 7/20	16
Nombre de notes de 8/20 à 9,5/20	18
Nombre de notes de 10/20 à 12,5/20	16
Nombre de notes de 13/20 à 14,5/20	24
Nombre de notes de 15/20 à 16/20	16

A l'issue de la réunion d'admissibilité, 56 candidats ont été déclarés admissibles **soit un taux d'admissibilité sur les candidats présents de 62,2 %**. Le seuil d'admissibilité a été fixé à **10/20**.

SPÉCIALITÉ « ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ »

80 candidats se sont présentés à l'épreuve de rapport assorti de propositions opérationnelles.

Moyenne à l'épreuve (/20)	11,01
Meilleure note (/20)	19
Note la plus basse (/20)	2
Nombre de notes <5/20	3
Nombre de notes de 5/20 à 7,75/20	18
Nombre de notes de 8/20 à 9,5/20	10
Nombre de notes de 10/20 à 12,5/20	24
Nombre de notes de 13/20 à 15,75/20	15
Nombre de notes de 16/20 à 19/20	10

A l'issue de la réunion d'admissibilité, 49 candidats ont été déclarés admissibles **soit un taux d'admissibilité sur les candidats présents de 61,25 %**. Le seuil d'admissibilité a été fixé à **10/20**.

C. Commentaires des correcteurs

SPÉCIALITÉ « CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE »

De manière générale, les candidats ont répondu aux exigences formelles de présentation du rapport (introduction, annonce de plan, matérialisation des titres des sous-parties...).

Les correcteurs notent que la plupart des candidats ont été attentifs à la syntaxe et à l'orthographe. Toutefois, le soin apporté à l'écriture est parfois défailant ce qui complique la lecture de la copie.

Par ailleurs, quelques candidats n'ont pas réussi à finir leur rapport par manque de temps.

Sur le fond, la partie « synthèse » est globalement correcte. Cependant, deux éléments du dossier ne sont que peu traités par les candidats : les étudiants étrangers et les mères étudiantes. Pour la partie « propositions opérationnelles », les correcteurs constatent que de nombreux candidats ne maîtrisent pas ou mal la méthodologie de projet.

SPÉCIALITÉ « ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ »

Dans l'ensemble, le niveau des candidats est très hétérogène.

Les correcteurs notent des difficultés d'appropriation de la méthodologie du rapport, d'orthographe et de syntaxe sur un bon nombre de copies.

Ils constatent également, que les candidats ont éprouvé des difficultés à dégager les éléments clefs du dossier et à organiser les idées autour d'un plan construit.

Par ailleurs, sur le fond, la majeure partie des candidats ont bien identifié les enjeux essentiels du numérique et des jeunes. Cependant, il est souvent oublié sur les copies, le rapport des professionnels au numérique.

4. LA PHASE D'ADMISSION

A. Typologie des candidats admissibles

Sur l'ensemble des trois spécialités, 668 candidats ont été convoqués à l'épreuve orale d'admission.

La moyenne d'âge de ces candidats est de 34 ans.

96,4 % des candidats convoqués sont des femmes.

L'origine géographique des candidats se répartit comme suit :

- Bouches-du-Rhône : 22 %
- Autres départements de la région PACA : 23 %
- Hors PACA : 55 %

SPÉCIALITÉ « CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE »

56 candidats ont été déclarés admissibles et 55 se sont présents à l'épreuve d'admission pour 25 postes ouverts avec un taux d'admissibilité de 62,2 %.

La moyenne d'âge est de 32 ans.

Tous les candidats sont des femmes.

L'origine géographique des candidats se répartit comme suit :

- Bouches-du-Rhône : 35 %
- Autres départements de la région PACA : 25 %
- Hors PACA : 40 %

SPÉCIALITÉ « ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ »

49 candidats ont été déclarés admissibles et 48 se sont présents à l'épreuve d'admission pour 25 postes ouverts avec un taux d'admissibilité de 61,25 %.

La moyenne d'âge est de 39 ans.

89,6 % des candidats présents sont des femmes.

L'origine géographique des candidats se répartit comme suit :

- Bouches-du-Rhône : 42 %
- Autres départements de la région PACA : 52 %
- Hors PACA : 6 %

B. Les épreuves d'admission

SPÉCIALITÉ « ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL »

Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.
(durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé)

SPÉCIALITÉ « CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE » ET « ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ »

Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement

professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

(durée : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient : 2)

C. Les résultats obtenus à l'épreuve d'admission

Spécialité	Meilleure note/20	Note la plus basse/20	Notes <5	Notes >=10/20	Moyenne/20
Assistant de service social	19,5	4	2	260	12,6
Conseiller en économie sociale et familiale	18	8	0	47	13,87
Éducateur spécialisé	19,5	5,5	0	35	12,64

D. Analyse sur la prestation des candidats lors de l'entretien

Quelle que soit la spécialité, la présentation effectuée par les candidats s'est avérée correcte bien que souvent trop scolaire et stéréotypée.

Concernant la phase d'entretien, il est à noter des lacunes dans le domaine des connaissances territoriales au sens large (fonctionnement des collectivités territoriales, notions de services publics...). L'environnement professionnel est mieux maîtrisé.

La plupart des candidats avait préparé cette épreuve.

5. LES RESULTATS DE LA SESSION 2020 DU CONCOURS

La répartition des moyennes est la suivante :

Moyenne	Nombre de candidats	
	Conseiller en économie sociale et familiale	Éducateur spécialisé
Moins de 05/20	0	0
De 05/20 à 09,99/20	4	9
De 10/20 à 11,99/20	8	10
De 12/20 à 13,99/20	12	9
De 14/20 à 15,99/20	22	13
De 16/20 à 17,99/20	9	7
De 18/20 à 20/20	0	0

Les seuils d'admission retenus par le jury sont les suivants :

Spécialité	Seuil d'admission	Nombre de postes	Nombre de candidats admis
Assistant de service social	15/20	101	101
Conseiller en économie sociale et familiale	14,5/20	25	25
Éducateur spécialisé	13	25	25

6. ANALYSE ET CONCLUSION

Sur la phase d'admissibilité, les meilleurs candidats ont présenté de bonnes qualités rédactionnelles autour d'une réflexion organisée et pertinente.

Sur la phase d'admission, malgré une bonne présentation de leur parcours professionnel et de leurs motivations, les connaissances des candidats se limitent souvent à leur environnement professionnel proche. L'entretien met en évidence une importante carence en culture territoriale générale ainsi qu'une difficulté de projection dans l'avenir.

Il est conseillé aux futurs candidats de s'intéresser à l'actualité et l'environnement territorial en général, sans négliger les connaissances de base et les compétences indispensables pour un assistant territorial socio-éducatif.

La Présidente du jury remercie vivement les membres du jury, les correcteurs et les examinateurs pour la qualité de leur travail, leur disponibilité et leur investissement, ainsi que le Centre de gestion des Bouches-du-Rhône pour tous les moyens mis en œuvre qui ont permis un bon déroulement des épreuves.



Madame Dominique MATEO
Adjointe au Maire de Cassis